

S'WASCHPEL BLATT'L

Le bulletin municipal d'Oberbronn

Février 2023 N° 45



AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA CROIX

Les travaux d'aménagement de la rue de la croix commenceront à compter du 6 février prochain pour une durée prévisionnelle de 10 mois.

Un arrêté municipal réglementant la circulation et le stationnement a été émis pour assurer le bon déroulement de ces travaux. Nous l'avons intégré dans ce bulletin municipal.

CONSEIL MUNICIPAL

Prochain conseil municipal aura lieu

le jeudi 16 février à 19 heures

Ces réunions sont ouvertes au public.



L'Agence Postale Communale d'Oberbronn sera fermée pour congés du 13 au 17 février 2023.

SOYEZ VIGILANTS

Protégez vos compteurs du gel



COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET COLLECTE SÉLECTIVE

	OBERBRONN		OBERBRONN-SUD		OBERBRONN-NORD	
Bac ordures ménagères	Lundi	06 février 2023	Lundi	06 février 2023	Mardi	07 février 2023
	Lundi	13 février	Lundi	13 février	Mardi	14 février
	Lundi	20 février	Lundi	20 février	Mardi	21 février
	Lundi	27 février	Lundi	27 février	Mardi	28 février
	Lundi	06 mars	Lundi	06 mars	Mardi	07 mars
Collecte sélective	Jeudi	09 février 2023	Jeudi	09 février 2023	Vendredi 03 février 2023	
	Jeudi	23 février	Jeudi	23 février	Vendredi 17 février	
	Jeudi	09 mars	Jeudi	09 mars	Vendredi 03 mars	

www.oberbronn.fr

**COMMUNE
d'OBERBRONN**



**ARRETE MUNICIPAL
n° 16/2023
portant
Réglementation de la circulation et du
stationnement rue de la Croix**

Le Maire de la Commune d'OBERBRONN

VU la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Régions, des Départements et des Communes

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-1

VU le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants

VU l'intérêt général,

CONSIDERANT les travaux d'aménagement de la rue de la Croix à compter du 06 février 2023 pour une durée prévisionnelle de 10 mois,

CONSIDERANT que pour assurer le bon déroulement des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement afin de faciliter la circulation des véhicules de chantier,

ARRETE

Article 1 : A compter du 06 février 2023 et ce pendant toute la durée du chantier, le double sens de circulation sera rétabli dans la rue de la Croix.

Article 2 : A compter du 06 février 2023 et ce pendant toute la durée du chantier, la circulation sera interdite rue de la Croix, à l'exception des véhicules suivants : Ambulances, Service Incendie, Gendarmerie Nationale et véhicules des riverains.

Article 3 : A compter du 06 février 2023 et ce pendant toute la durée du chantier, le stationnement sera interdit sur le domaine public, à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés.

Article 4 : La signalisation correspondante sera mise en place par le service technique de la Commune d'OBERBRONN.

Article 5 : A compter du 06 février 2023 et ce pendant toute la durée du chantier, le service de collecte des ordures ménagères ne sera pas assuré dans la rue de la Croix. Des points de regroupement pour le dépôt des poubelles seront prévus en entrées de rue, côté rue de Niederbronn ainsi qu'au débouché de la rue de la Croix sur la Place du Couvent.

Article 6 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, sera transmise à :

- M. le Lieutenant commandant la Brigade de Gendarmerie à 67110 NIEDERBRONN-REICHSHOFFEN
- M. le Directeur du Centre Technique du Conseil Général à 67110 REICHSHOFFEN
- M. le Chef du Centre de Secours à 67110 NIEDERBRONN-LES-BAINS
- M. le Directeur du Service d'Incendie et de Secours à 67087 STRASBOURG CEDEX 2
- SMICTOM
- Entreprises SOTRAVEST et PAUTLER
- Régie Intercommunale d'Electricité et de Téléservices de Niederbronn-Reichshoffen
- Bureaux d'études SODEREF et SPS-360
- Aux riverains

Fait à Oberbronn, le 27 janvier 2023



Le Maire,


P. BETTINGER

ETAT-CIVIL : DECEMBRE 2022 / JANVIER 2023

Naissances :

- 27/12 Candice KIERNICKY fille de KIERNICKY Cyril et BURGER Climène
domiciliés au 27, rue des Fontaines
- 05/01 Lazare, Adrian LEVAILLANT fils de LEVAILLANT Siméon et OTTO Ann-Kathrin
domiciliés au 9 ,rue des Eglises

Mariages :

- 30/12 Monsieur Charles PETRICOUL et Madame Emmanuelle JEANNIN
domiciliés au 32, rue du Tribunal

Décès :

- 21/12 Sœur Maria Magdalena ROHRWECK âgée de 75 ans
domiciliée à la Maison Mère 2 rue Principale
- 31/12 Monsieur René LUCAS âgé de 87 ans
domicilié au 38, rue Principale
- 03/01 Madame Ursula SAAM âgée de 80 ans
domiciliée à EHPAD Mère Alphonse Marie 2 rue Principale
- 04/01 Madame Andrée RIDACKER âgée de 89 ans
domiciliée au 22, rue de Niederbronn



LES GRANDS ANNIVERSAIRES DU MOIS DE FÉVRIER (80 ANS ET PLUS)

- 01/02 84 ans Madame Marlène SCHOCH
domiciliée au 41, rue Gelders
- 03/02 92 ans Madame Yvonne KLEIN
domiciliée à l'EHPAD Mère Alphonse Marie 2, rue Principale
- 03/02 89 ans Sœur Gabrielle HORSTMANN
domiciliée à l'EHPAD Mère Alphonse Marie 2, rue Principale
- 09/02 80 ans Madame Elisabeth HEILIG
domiciliée au 9, rue de Gumbrechtshoffen
- 11/02 81 ans Madame Marthe RAICHLE
domiciliée au 41 rue du Tribunal
- 13/02 85 ans Monseigneur Pierre RAFFIN
domicilié au 2, rue Principale
- 16/02 96 ans Madame Colette THOMAS
domiciliée au 6, rue de Niederbronn
- 17/02 96 ans Madame Anny WAHL
domiciliée à l'EHPAD Mère Alphonse Marie 2, rue Principale
- 20/02 87 ans Monsieur Jean-Paul ECKERT
domicilié au 30, rue Wester





MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉVENIR / ENQUÊTER / INTERVENIR

PROTÉGER

LE PLUS BEAU DES MÉTIERS

RECRUTEMENT **CADET DE LA RÉPUBLIQUE**,
INSCRIPTIONS EN LIGNE SUR **DEVENIRPOLICIER.FR**

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS
LE **31 MARS 2023**

Infos : 0800 220 800



REJOIGNEZ-NOUS



devenir
policier
.fr

VIE LOCALE

www.oberbronn.fr

Jeunes lycéennes étrangères Italiennes, Brésiliennes et Allemandes recherchent une famille d'accueil

D'Italie, du Brésil, d'Allemagne ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Luise, jeune allemande de 16 ans, souhaite venir en France pour 6 mois à partir de septembre 2023. Elle fait du judo, joue du piano et aime nager.

Elle rêve de trouver une famille chaleureuse pour l'accueillir les bras ouverts durant son séjour.

Alice, jeune italienne de 16 ans, est passionnée par la culture française. Elle fait du volleyball, de la natation et aime lire et faire du vélo.

Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de septembre 2023.

Elle rêve de maîtriser la langue française.

Cristina, jeune brésilienne de 16 ans, viendra en France pour 10 mois. Elle pratique le taekwondo, fait du ballet et a de nombreux hobbies, dont le design graphique.

Elle aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !

Renseignements : Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo

Vanessa Simon – 02.99.20.06.14

v.simon@groupe-cei.fr

Responsable Locale :

Laurence VEITMANN

54200 Bruley

06.10.09.45.51

laurenceveitmanncei@gmail.com





Le Club Vosgien d'Oberbronn

Tiendra son Assemblée Générale le
vendredi 03/02/2023 à 20h à la salle
socio-culturelle d'Oberbronn.

A l'ordre du jour : Election du comité :
les personnes intéressées peuvent se faire
connaître le soir même auprès des
membres du comité



Association reconnue d'utilité publique, fondée le 21.07.1880 – Agrément de Tourisme – N° IM067140005
Agrément ministériel – 67 S26. Siège : 9 rue du général Michel 67110 Reichshoffen

Inscription au Club Vosgien du groupement OBERBRONN

A compléter et retourner à M. STEPHAN Dominique 2, rue Principale 67110 Gumbrechtshoffen
Accompagné de votre règlement à l'ordre du « CLUB VOSGIEN OBERBRONN »

Nom* _____ Prénom* _____

Date de naissance * _____ Année d'adhésion* _____

Adresse* _____

CP* _____ Ville* _____

N° tel.* _____ Courriel * _____ @ _____

Personne à prévenir en cas d'accident* _____ Son téléphone* _____

Cochez les activités auxquelles vous souhaitez participer :

☐ Marche ☐ Balisage ☐ Sympathisant

Si vous optez pour la carte « famille », complétez les coordonnées du conjoint :

Nom* _____ Prénom* _____

Date de naissance* _____ Année d'adhésion* _____

Adresse* _____

CP* _____ Ville* _____

N° tel.* _____ Courriel * _____ @ _____

Fait à _____ (Date et signature) _____

Montant annuel de l'adhésion 2023

*informations obligatoires

Carte « Famille » avec revue « Les Vosges » 37€ (24+13)

Carte « individuelle » avec revue « Les Vosges » 24€

Votre adhésion pour l'année civile vous donne l'accès à toutes les activités organisées par le Club et vous permet de pratiquer la randonnée en toute convivialité dans de bonnes conditions de sécurité, encadré par des guides formés par la Fédération. Elle comprend l'assurance individuelle accident. Pour les nouvelles inscriptions, le certificat médical est obligatoire pour chaque personne inscrite pour pratiquer la randonnée, marche nordique, sauf sympathisant. Il pourra être remis ultérieurement.

Vous trouverez toutes les modalités, avantages et obligations à cette inscription sur nos sites internet : <http://club-vosgien-niederbronn.eu> (ou) <http://club-vosgien-niederbronn.com>

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD - art.6.1), l'Association traite vos données à caractère personnel sur la base légale de votre consentement. Notre Association est responsable de traitement de vos données et à ce titre met tout en œuvre pour les protéger.

Les données à caractère personnel collectées par le biais du formulaire d'inscription que vous avez rempli sont traitées par l'Association en vue des finalités suivantes : gestion du fichier des membres de l'Association, sécurité des personnes, communication avec les membres de l'Association.

Les données collectées sont strictement destinées à l'usage interne de l'Association et ne sont pas transmises à d'autres organismes, à l'exception de la Fédération du Club Vosgien à laquelle l'Association est affiliée. A ce titre l'Association transmet à la Fédération vos données ici collectées (à l'exclusion des informations relevant d'une catégorie particulière décrites à l'article 9 du RGPD, tel un certificat médical d'aptitude), et cela aux strictes fins de gestion des adhésions des membres. Vos données ne sont conservées que durant la période de validité de votre adhésion à l'Association.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, demander leur effacement ; vous disposez également d'un droit d'opposition, de portabilité, de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données (voir www.cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits). Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter écrire à : Club Vosgien groupement OBERBRONN, 2, rue Principale 67110 Gumbrechtshoffen ou envoyer un courriel à : info@club-vosgien-niederbronn.eu

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le traitement n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale.

- Document conforme à la RGPD



**INSCRIPTIONS ET
ADMISSIONS A L'ÉCOLE POUR
LES ENFANTS
nés en 2020
et tous les nouveaux arrivants**



Afin de procéder à l'inscription de votre enfant à l'école pour la rentrée scolaire 2023/2024, merci de suivre les étapes suivantes :

1^{ère} étape :

INSCRIPTION en Mairie :

Veuillez-vous rendre en mairie en vous munissant des documents suivants :

- votre livret de famille
- un justificatif de domicile
- le carnet de santé de votre enfant.

Merci de prendre un rendez-vous avec la directrice pour procéder à l'admission.

2^{ème} étape :

**ADMISSION A L'ÉCOLE
DU LUNDI 6 AU VENDREDI 10 MARS 2023**

Merci de bien vouloir venir au rendez-vous avec les documents suivants :

- le certificat d'inscription délivré par M. le Maire
- un document attestant que votre enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge (certificat médical ou copies du carnet de santé)
- la fiche de renseignement complétée (elle sera fournie par la mairie lors de l'inscription)

Pour toute question, vous pouvez joindre l'école par mail à l'adresse suivante :

ce.0672279n@ac-strasbourg.fr

ou par téléphone au 03.88.09.72.02 de 11 h 30 à 13 h 30 ou après 16 h

La directrice,
Mme LAEMMEL

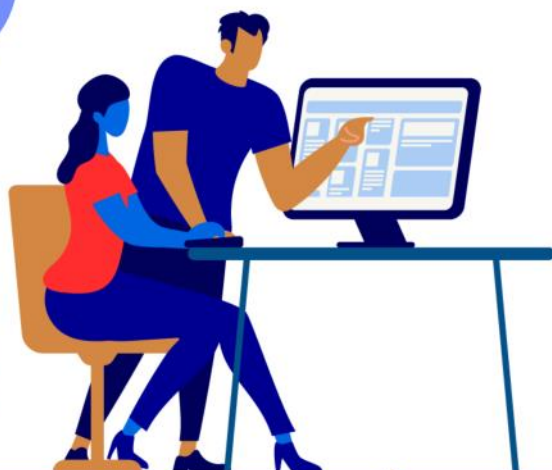
ATELIERS NUMÉRIQUES

FÉVRIER 2023

UNIQUEMENT SUR
INSCRIPTION
JUSQU'À 8 PERSONNES

ATELIER COLLECTIF
GRATUIT

Pensez à emmener vos
appareils lors des différents
ateliers (si vous en possédez)



CYBERSECURITÉ

LE 2 FÉVRIER DE 9H30 À 11H30 - Mairie de Offwiller

LE PAIEMENT EN LIGNE

LE 14 FÉVRIER DE 9H30 À 11H30 - Mairie de Offwiller

DÉCOUVRIR COMMENT COMMUNIQUER EN VISIO

LE 21 FÉVRIER DE 9H30 À 11H30 - Mairie de Offwiller



CYCLES D'ATELIERS SUR LES THÉMATIQUES

LA DÉCOUVERTE D'UN ORDINATEUR, INTERNET ET L'ADMINISTRATION EN LIGNE, GÉRER SES CONTENUS NUMÉRIQUES

LES MARDIS 17, 24 ET 31 JANVIER DE 14H À 16H - Communauté de communes à Niederbronn-les-Bains

LES JEUDIS 2, 9 ET 16 MARS DE 9H30 À 11H30 - Espace Grappelli à Mertzwiller



Pour plus d'informations : www.ccpaysniederbronn.fr



Pays de
Niederbronn-
les-Bains

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



CONSEILLER
NUMÉRIQUE
France
services

Contact :

06 72 29 39 23

nathan.becker@ccpaysniederbronn.fr

VOUS ÊTES AIDANTS D'UNE PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP ?

Besoin de souffler ou de partager ?

S'Babbel Ecke

Nous vous offrons un temps de répit et d'échange autour d'un sujet et
d'un moment convivial

LES 2^{ÈME} MARDIS DU MOIS DE 19H30 À 21H

10 janvier 2023

Quand la difficulté devient force (débat autour d'une galette des rois)

Lieu : Épicerie sociale intercommunale à Gundershoffen - 13 rue d'Uttenhoffen

14 février 2023

Vie affective et handicap (débat et automassage des mains)

Lieu : Maison des services et des associations de Durrenbach - 1 rue de l'Obermatt

14 Mars 2023

Projection du film "De toutes nos forces" suivie d'un débat

Lieu : La Castine à Reichshoffen - 12 rue du Général Koenig

ATELIERS GRATUITS ANIMÉS PAR UNE PROFESSIONNELLE DE L'ÉCOUTE

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Delphine SCHEIBEL : 03 88 05 86 87 / delphine.scheibel@ccpaysniederbronn.fr

Valérie MESSER : 03 88 90 77 62 / valerie.messer@sauer-pechelbronn.fr



PROCHAIN STAMMTISCH

Le prochain « Stammtisch » aura lieu le
24 février 2023

R.V. fixé à 19 heures à l'Auberge
« **Au Bœuf Noir** »

28, rue Principale

**Face au changement climatique,
quelles plantes privilégier**

Gaï, Benoît Mongin paysagiste



PROCHAINES COLLECTES

ESPACE CUIRASSIERS

Place de la castine - 67 110 Reichshoffen

Le lundi 13 février de 16h30 à 20h00

RÉSERVES **FAIBLES**



VACANCES HIVER 2023

RESEAU ANIMATION INTERCOMMUNALE
8 place de l'hôtel de ville
67110 NIEDERBRONN LES BAINS
Tél : 03 67 10 03 15
secretariat@reseau-animation.com

- ✓ Sortie patinoire
- ✓ Atelier danse
- ✓ Accueils de loisirs
- ✓ ...



Vous pouvez télécharger le programme en
scannant le QR code ou depuis la page
téléchargement site du Réseau Animation
Intercommunale :

www.reseau-animation.com

Nous vous rappelons que, pour voir vos informations publiées dans le
bulletin municipal, il vous faudra nous les faire parvenir impérativement
par voie numérique avant le 15 du mois précédent
à l'adresse : **mairie.oberbronn@laregie.fr**

Directeur de la publication : Patrick Bettinger Mise en page : Jean Levatic

Crédit photos : Pixabay, Pexel, Jean Levatic